

COMPTE-RENDU DU CTL DU 21 SEPTEMBRE 2021

Chaque Organisation syndicale a d'abord fait lecture d'une déclaration liminaire (CGT, Solidaires, FO, CFDT).

Relocalisation des centres de gestion des retraites et du centre de service des retraites (CSR) - Opérations concernant la DRFiP 35 au 1^{er} janvier 2022

Concernant la relocalisation des centres de gestion des retraites et du centre de service des retraites (plateforme téléphonique et courriels sur Laval) avec des opérations sur la Direction au 01/01/2022, dans un premier temps, la CGT Finances publiques 35 a précisé qu'elle voterait contre cette réforme qui ne fait qu'augmenter les suppressions d'emplois par le resserrement des centres de pensions à travers, en particulier, la démétropolisation.

Les collègues de Laval viendront se former sur la plateforme de Rennes. La direction indique que, sachant que les bases informatiques ne sont pas compatibles entre les centres de Marseille et de Rennes, les collègues seront affectés soit, en unité de gestion Rennes ou en unité de gestion Marseille sur le site du Turgot.

La DRFiP précise que le SRE (service des retraites de l'État) veut resserrer le réseau (pilotage plus efficace!!!).

Divers points ont été soulevés par la CGT Finances Publiques 35:

- le remboursement des frais de déplacement suite aux formations données par les agents de Rennes sur Laval. La direction précise que le covoiturage est de mise, les frais classiques (repas...) seront remboursés ainsi que les kilomètres et les formateurs rémunérés.

- maintien de la prime téléphone mais sur quelles bases ? l'ACF restera versée sur 3 ou 6 ans en fonction de l'évolution des carrières des agents. Les collègues qui arriveront à partir du 01/01/2022 ne seront pas impactés

par cette ACF.

- les collègues s'interrogent sur les transferts d'appels à venir lorsque le CSR de Laval sera créé à compter du 01/01/2022. La DRFiP indique que Laval ne répondra que dans le cadre d'appels de 1^{er} niveau et les CGR seront impactés par les appels plus complexes.

- le service actuel de Rennes subit des pannes, des coupures informatiques (problème de serveur). La direction l'entend mais n'apporte pas de réponses particulières (problèmes généraux).

- la CGT demande des précisions entre les emplois et les charges de travail à venir lors de l'arrivée des dossiers de Marseille à compter du 01/01/2022. La direction se veut « rassurante » et précise, concernant en particulier, le service de la comptabilité, qu'actuellement, sur Marseille, ce secteur a du temps partiel.

- la CGT indique que des appels concernent l'accès à l'application Ensap, celle-ci étant parfois difficile à être consultée par les pensionnés (se diriger sur l'application).

- les nouveaux collègues doivent se former à l'application PEZ (pensions) qui sera remplacée par l'application Okapi fin 2022 (question encore prématurée selon la DRFiP).

La CGT s'interroge sur une nouvelle application à venir en provenance de la Caisse des Dépôts et Consignations, organisme n'étant pas dans la sphère des Finances Publiques. La direction précise que l'application actuelle est peu ergonomique.

- la CGT demande des précisions sur l'avancée du projet sur le site de Fougères (la DRFiP étant maître d'ouvrage). A ce jour, pas d'informations particulières cependant une réunion a eu lieu le 16/09/2021 avec le maire de Fougères (livraison en août 2022).

- il est précisé qu'il est difficile de pouvoir se loger sur Rennes et sa région cependant les collègues concernés par des arrivées ont pu obtenir des logements choisis (interventions

par le responsable du CGR).

- la CGT demande quelle sera la procédure concernant l'appel à candidatures pour rejoindre le site de Fougères (question prématurée).

Vote: vote unanime contre des OS, le point devra donc être présenté à un nouveau CTL, il est prévu le 30 septembre.

Rapport d'activité 2020 de la DRFiP 35:

Pour la CGT, ce rapport d'activité 2020 est édifiant, ainsi à la DG on est très bons, en Bretagne on est super bons et en Ile-et-Vilaine, tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes. Ce rapport brosse un tableau idyllique de la situation à la DRFiP 35.

Pour le directeur, il ne s'agit pas d'un exercice d'autosatisfaction, au contraire, il s'agit de la reconnaissance du travail collectif des agents de la Direction. Ce rapport met en exergue "la résilience des agents et de la direction" face à la crise sanitaire, cette crise a permis de faire évoluer les modes de travail. Il met en avant la capacité qu'a eu la Direction durant la période à soutenir l'activité économique, à développer les modes d'accueil à distance.

La délégation CGT a insisté sur l'absence de reconnaissance pour les agents de la DGFIP, au contraire l'attribution de la prime Covid a laissé des traces, tout comme le racket de jours RTT.

Des Ségur de la santé, Grenelle de l'enseignement ou encore Bauveau de la sécurité ont lieu, alors qu'à la DGFIP, les agents ne sont bons qu'à subir les restructurations et n'ont rien à attendre.

Alors enfin, pour les agents de la DGFIP qui sont au cœur des missions de l'État, qui ont participé à la continuité du service public durant la crise, et qui exercent des missions essentielles, dire que la coupe est pleine, c'est rester très sobre.

Pour la CGT Finances Publiques, il est urgent que les agents DGFIP portent haut et fort leurs revendications que se soit en matière de rémunération, d'emploi, d'implantations de

sites, de pérennité de leurs services, de conditions de travail. Parce que nous sommes utiles à l'intérêt général !
La Fonction Publique a été exemplaire pendant cette crise, et cela doit se traduire concrètement.

En réponse, le directeur a partagé le fait que l'engagement des agents devaient être reconnu. A ce sujet il a évoqué l'annonce du DG de l'ouverture d'un cycle de négociations sur un protocole d'accord relatif à la reconnaissance de l'engagement des agents. L'objectif est un accord DG/OS d'ici fin octobre.

Au vu de l'état du dialogue social à la DGFIP et de l'attitude du DG, il est nécessaire d'obtenir un rapport de force en notre faveur dans la période, pour aboutir à la satisfaction de nos revendications.

Le 5 octobre sera l'occasion d'aller porter haut et fort nos revendications:

Augmentez nos salaires, revalorisez notre régime indemnitaire, sans rémunération au mérite ! 11 ans de gel de la valeur du point d'indice, ça suffit !

Quant au télétravail, qui a pris une place déterminante durant la dernière période, il est important de signaler la publication des résultats de l'enquête qui a été réalisée par l'UGICT-CGT (Union générale des cadres et techniciens CGT).

Entre le 8 et le 24 avril, elle a recueilli 34.000 réponses émanant de salariés de tous statuts et tous secteurs professionnels.

Ce rapport, salué par de nombreux journaux, montre les limites de cet exercice et détaille une *explosion du temps de travail, le non-respect du droit, l'augmentation des frais pour les salariés et l'optimisation des coûts pour le patronat.*

Sont aussi mis en avant les graves dangers qui pèsent pour la santé physique et mentale des salariés, des collectifs de travail mis à mal, un cumul télétravail et garde d'enfant qui exacerbent les inégalités Femmes/Hommes etc

Bilan de la campagne IR 2021:

La délégation CGT a fait état des nombreux bugs qui ont eu lieu cette année:

-Absence de remplissage des prestations de la CPAM ;

-Retard d'intégration des déclarations EDI (effectuées par des comptables) avec une disponibilité des avis prévue pour octobre 2021 ;

-Bug de nombreuses déclarations automatiques 2020 qui n'ont pas été reconduites en 2021, sans explication, avec des personnes âgées qui se voient faire l'objet d'une relance automatique.

C'est un problème grave, un de plus, on dit aux usagers de ne plus souscrire leurs déclarations, puis on les relance, ce n'est pas sérieux, et au bout du compte, ce sont bien les agents qui sont interpellés, pas la Direction !

Scannage des déclarations 2042, du grand n'importe quoi:

L'ensilage des déclarations 2042 par SIP pose des difficultés, une fois les vacataires qui accomplissaient cette tâche partis, c'est extrêmement fastidieux : un exemple : il a fallu enlever des agrafes sur les déclarations pour mettre à la place des trombones, heureusement que le ridicule ne tue pas.

Et une fois les déclarations mises en carton et en attente de scannage, les services n'ont plus accès à aucun document durant toute la période de contentieux, c'est à dire au moment où on en a le plus besoin, c'est une aberration.

Exemple: un usager vient à l'accueil, ces frais réels n'ont pas été pris, erreur de saisie ou du contribuable, impossible à vérifier.

Les agents ont de plus en plus l'impression qu'au nom des simplifications, c'est-à-dire des suppressions d'emplois, on leur met des bâtons dans les roues pour travailler. La délégation CGT a précisé au Directeur que son rapport 2020 décrit un monde parfait, ce n'est pas le nôtre. Il est clair que nous ne vivons pas dans le même monde.

Enfin, nous avons rappelé une fois de plus que la déssectorisation, c'est la désorganisation, la démotivation et la généralisation du travail en mode dégradé.

Le téléphone: Le Directeur salue dans le document les bons résultats du retour des appels téléphoniques dans les secteurs.

Pourtant l'an dernier, le pool téléphonique était La Solution ultime, la direction aurait écouté les agents, on aurait évité les épisodes allant jusqu'à la visite de l'inspection du travail et les menaces sur les agents. C'est la preuve que l'absence de dialogue social engendre du gâchis et une défiance envers la direction qui est aujourd'hui à son comble.

La délégation CGT a également évoqué les dysfonctionnements récurrents des applications informatiques. Quant au fonctionnement des standards téléphoniques, il est simplement catastrophique (à Rennes et St Malo).

La direction évoque la responsabilité des prestataires (Orange et SFR) et reconnaît une situation inacceptable, mais qui semble inextricable.

Nous avons tenu à saluer au passage le travail de nos collègues de la DISI et de tous les services informatiques, qui se sont mis en grève dernièrement pour dénoncer leur manque de moyens et là aussi, un recours massif à la contractualisation.

Pour seule réponse, le Directeur et Madame Mlynarski, Directrice adjointe du pôle Gestion Fiscale, ont renvoyé tous les bugs au niveau de la DG, Circulez !

Accueil de proximité:

Seulement 600 personnes ont été accueillies en 2020 dans les Espaces France Service (EFS) et autres points d'accueil, 23 agents s'y sont déplacés. Le directeur explique le peu d'affluence constatée dans les EFS du fait du maintien de tous les SIP du département dans le cadre du NRP. Pour la CGT, la DG a profité ouvertement de la crise Covid pour réduire drastiquement l'accueil au public en anticipant l'application du rapport Bonnet Catanèse. Le point sur l'accueil de proximité montre également à quel point il ne s'agit que de ficeler un nouvel exercice de communication.

La direction n'a-t-elle pas demandé aux agents qui allaient tenir des permanences dans les

EFS d'en profiter pour prendre des photos ?

Les structures telles que les EFS ne sont qu'un service «boîte aux lettres», un intermédiaire de plus entre l'utilisateur et nos services. Il se présente au mieux par un agent d'accueil formé à la va-vite pour répondre en lieu et place de la CAF, la CPAM, la MSA, la CNAV, la CARSAT, le ministère de l'intérieur, la justice, Pôle Emploi... et des Finances Publiques ! Est-ce le service public que l'on souhaite promouvoir ? Est-ce le service public auquel aspire la population ? Le service public «dématérialisé» favorise l'exclusion et accentue la précarité d'une grande partie de la population. Les collègues sont ainsi régulièrement confrontés à des appels d'utilisateurs perdus, bloqués devant ces centres ou des trésoreries fermés, sans accès à leur compte fiscal sur Internet, point de salut !

Par ailleurs les calendriers de permanences dans les EFS pour les agents des SIP se cumulent avec ceux de l'accueil du SIP, des renforts téléphoniques au numéro national, à l'APRDV etc
La direction annonce un bilan très précis de l'activité des EFS d'ici la fin de l'année, des permanences sans un nombre suffisant d'utilisateurs reçus n'auraient pas vocation à être poursuivies d'après le Directeur.

Mise en place du Service Départemental des Impôts Fonciers (SDIF) Point d'étape

52 agents étaient prévus au départ, 50 agents sont réellement en place au 1^{er} septembre, dont 2 A+ et 3 A (35 à Rennes + 15 à St Malo, au lieu de 35 et 17 prévus initialement). Le service est composé de 2 pôles gestion avec 5 secteurs d'évaluation à Rennes et 3 à St Malo, l'organisation est calquée sur les EPCI. La cellule transverse vient récemment d'être créée, elle organise un tutorat rapproché auprès des nouveaux agents.
Le SDIF assure un accueil secondaire.
A Rennes, l'objectif est l'installation définitive du SDIF au premier étage du bâtiment B de Magenta en avril 2022.

Pour la CGT, le premier constat est celui notamment d'un problème d'organisation, qui fait quoi ? C'est une impression de confusion qui règne, un manque d'harmonisation. Nous avons mis en garde sur ce point, et la situation est aggravée par le calendrier accéléré du NRP, en décalage avec les fusions de SIP, un calendrier qui se trouve parallèlement plaqué sur le calendrier des travaux de Magenta et qui aboutit à un grand ballet de chaises musicales incessant durant des mois, alors qu'un nouveau service qui se met en place a besoin de stabilité, c'est ici tout l'inverse, les agents du SDIF à Rennes sont ainsi "éparpillés" sur les 4 étages de Magenta et la documentation est également éparpillée dans les différents SIP, avec des secteurs fusionnés dont les compétences géographiques ont donc changé. La marche à la "simplification" est semée d'embûches...

Là où un nouveau service méritait une installation en douceur, avec des équipes nouvelles et une organisation nouvelle à mettre en place dans le dialogue et la concertation, c'est tout l'inverse auquel on est confronté.

Des équipes avaient été mises en place au sein des secteurs fonciers dans chaque SIP, elles ont été totalement chamboulées du jour au lendemain, sans concertation aucune. Nous le répétons, les agents n'ont pas vocation à être des pions.

L'obsession de la déssectorisation et de la polyvalence ajoute à cette confusion. Nos craintes sont avérées, le projet avait fait l'objet de groupes de travail nombreux, pour que finalement, les arguments avancés par les agents soient systématiquement rejetés, afin d'organiser le service sur une base qui engendre la désorganisation, : la polyvalence (locaux d'habitation /locaux professionnels), et la déssectorisation. Madame Mlynarski assure: *"toutes les propositions faites dans le groupes de travail ont été reprises"*, les agents jugeront.

L'arrivée de l'application Gérer Mes Biens Immobiliers (GMBI) est un handicap supplémentaire, les usagers ne peuvent pas comprendre les descriptions des locaux sur l'application (ex une Salle de bains = 1 pièce), les questionnements sont nombreux sur le nombre de pièces d'habitation des locaux d'habitation (ex une maison de 5 pièces apparaît avec 10 pièces), ce qui entraîne des charges de travail supplémentaires, en pleine campagne Taxe Foncière.

Par ailleurs, on peut craindre le pire avec cette application pour la mise à jour de la Taxe d'habitation et craindre une explosion de la taxe d'habitation sur les locaux vacants (THLV) par défaut de mises à jours.

Les collectivités locales n'ont pas fini de voir leurs bases se dégrader. Ce n'est pas faute d'avoir alerté sur l'importance de la mise à jour de la TH, dont la qualité est liée à la sectorisation géographique.

Les effectifs prévus au SDIF ne sont pas au RDV, contrairement aux promesses, pour un nouveau service c'est un comble. Les effectifs de St Malo ne sont pas suffisants, ce qui entraîne un travail supplémentaire pour la cellule transverse de Rennes, qui doit compenser et ainsi, ne peut accomplir dans les meilleures conditions les missions qui lui sont dédiées.

Voici un nouveau service, qui à peine créé, cumule les difficultés, c'est une course aux restructurations. Un protocole précis d'organisation, en dehors du protocole SDIF/SIP est toujours en attente, il aurait été utile avant la campagne TF qui est désormais lancée, et le service est déjà complètement saturé, les agents sont débordés par les appels téléphoniques et les messages E Contact.

Toutefois, dans son propos au sujet du SDIF, la délégation CGT a insisté sur le fait qu'il ne s'agissait en aucun cas de remettre en cause les compétences des uns ou des autres.

Le problème est bien ailleurs, il est dans le cahier des charges au départ : monter à la hussarde un service pour faire face tant bien

que mal au chantier extrêmement lourd de la révision des valeurs locatives des locaux d'habitations, un chantier considérable de l'aveu même du Directeur. Les 10 ans de fusion CDI-CDIF avaient déjà bien abîmé la mission foncière, la technicité qui était celles des «cadastreux» avait déjà été bien mise à mal.

En 2009, lors de la mise en place de la fusion CDI-CDIF, la direction expliquait que les SIP seraient « consolidés » par cette fusion, alors qu'ils sont aujourd'hui démantelés et que la constitution du SDIF marque l'échec de cette fusion. Pour madame Royant, chef de service du SDIF, et pour la Direction, la mise en place du service suit son cours, et on entrevoit "*de l'espoir*" pour que le service trouve son rythme de croisière. Pour la CGT "*l'espoir entrevu*" ne constitue pas une notion particulièrement rassurante...

Enfin, on ne peut qu'être inquiet sur le devenir du SDIF une fois la réforme de la révision des valeurs locative terminée...

Question diverse concernant la sortie de pièces dans le cadre du télétravail :

la CGT précise que dans le cadre du télétravail dit « sanitaire », il y avait la possibilité de sortir des documents des services cependant une demande est formulée dans le cadre du nouveau protocole, de continuer à sortir des pièces justificatives (rib, etc.). Par mesure de sécurité, il est demandé de limiter la sortie de documents cependant, afin de télétravailler, il est nécessaire de pouvoir continuer à sortir des pièces justificatives.

La direction précise que la question est à l'étude auprès de l'administration centrale, notamment concernant le service liaison-rémunération (certaines administrations n'utilisant pas ou peu la dématérialisation) mais elle précise que les pièces justificatives nominatives ne doivent pas être emmenées. La CGT indique que la sécurité des documents reste identique quelque soit la période du télétravail.

Rennes, le 22 septembre 2021